

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 4 AVRIL 2024 A 18 H 30 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarath), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : MOREAUD Rosine (Castéras)

ETAIENT EXCUSES: ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), DESCUNS Lyliane (Méras), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS: ALLEN Vincent à SANS Jean-François, ABIVEN Jacques à MAURETTE Carole, ARNAUD Véronique à ALBERO Elisabeth, COUSTURE Eliane à CANTEGRIL Jean-Marc, LLUIS Claude à DEDIEU Alain, DESCUNS Lyliane à COMMENGE Jean-Claude, ROUMAT Guy à BERDOU Raymond.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 28 février 2024 et 11 mars 2024
- 2 – Vote des Comptes Financiers Uniques des budgets annexes et du budget principal 2023
- 3 – Affectation des résultats 2023
- 4 – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize (SMBVA)
- 5 – Demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur mobilier bibliothèques
- 6 – Convention Office Tourisme Intercommunal : signature avenant 2024
- 7 – Mise en place du PASS Culture à l'Hôtel d'Entreprises
- 8 – Pouvoir de police de la publicité
- 9 – Compétence Signalétique
- 10 – Bilan de la procédure de reprise de l'EHPAD de La Madrague et opérations à mettre en œuvre
- 11- Aide à l'immobilier Touristique
- 12- Adoption du Schéma de Développement de la Lecture Publique 2023 - 2028
- 13 - Liste des marchés 2023 signés par délégation de pouvoir

Questions diverses

Informations diverses

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 28 FEVRIER 2024 ET 11 MARS 2024

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des conseils communautaires du 28 février 2024 et 11 mars 2024.

Ramon BORDALLO renouvelle à l'assemblée sa désapprobation concernant le positionnement de la communauté de communes pour la reprise de l'EHPAD la Madrague.

Il rappelle qu'il qualifie le rôle de Laurent PANIFOUS entaché d'une prise illégale d'intérêts qui pourra générer une contestation en justice si la communauté de communes est retenue.

Jean Claude COURNEIL s'inscrit en opposition avec le point de vue de Ramon BORDALLO en soulignant le fait que Laurent PANIFOUS a défendu les intérêts du territoire.

Ramon BORDALLO rappelle que chaque Français est tenu de déclarer ce type de lien à la préfecture.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 28 février 2024 et 11 mars 2024.

43 votants	Votes pour	41	Votes contre	1	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2- VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Jean Claude COMMENGE, Vice-Président en charge des Finances présente le Compte Financier Unique 2023 pour le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget annexe Zone d'Activité de Peyjouan, le budget annexe Zone d'Activité de Plagnes, le budget annexe Hôtel d'Entreprises, le budget annexe Organisme de Formation, le budget annexe Transport à la Demande et enfin le Budget Principal.

Laurent MILHORAT souligne que 1/5 ième du budget est consacré à l'enfance malgré tout ce qui se dit sur le territoire.

François VANDERSTRAETEN indique que cela représente plus de 2 000 € par enfant.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote de ces documents (à l'exception du Président Jean Claude COURNEIL)

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe CEL Arize Lèze

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe ZA de Peyjouan

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe ZA de Plagnes

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe Organisme de Formation

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Annexe Transport à la Demande

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Compte Financier Unique du Budget Principal

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Jean Claude COMMENGE présente le descriptif de l'affectation de résultats (document joint à l'ordre du jour) des Comptes Financiers Uniques 2023.

► Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération afin de valider l'affectation de résultats présentée.

L'assemblée procède au vote sur l'affectation des résultats.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARIZE (SMBVA)

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize (SMBVA) dans sa séance du 8 décembre 2023 a validé une modification de ses statuts en intégrant l'item n° 5 de la GEMAPI, à savoir : la défense contre les inondations et contre la mer.

Il indique que le conseil communautaire dispose d'un délai de 3 mois à compter du 5 février 2024 pour valider la modification des statuts du SMBVA.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider la modification des statuts du SMBVA, tels que présenté.

L'assemblée procède au vote pour valider la modification des statuts du SMBVA, tels que présenté.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5- DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) SUR MOBILIER BIBLIOTHEQUES

Madame Dominique ANTOLINI expose à l'assemblée, le projet d'équipement en mobilier pour 2024 concernant le réseau des bibliothèques Arize Lèze.

La		coût HT	coût TTC
Vallée de l'Arize			
Daumazan	Bacs BD + plateaux roulants	3 883,80 €	4 660,56 €
	1 rayonnage romans jeunesse	994,74 €	1 193,69 €
	mobilier périodiques jeunesse	1 571,46 €	1 985,75 €

Daumazan / Fossat	2 chariots rangement	1 138,46 €	1 366,15 €
-------------------	----------------------	------------	------------

Réseau	3 Bacs extérieurs de retour	7 472,47 €	8 966,97 €
	10 Bacs + Livres audios	1 056,00 €	1 267,20 €
	5 Chaises ergonomiques	1 796,00 €	2 155,20 €
	2 Stations de travail Assis Debout	450,97 €	541,16 €
TOTAL 1		18 363,90 €	22 136,68 €

La Bastide de Besplas	Bibliothèque de - de 100 m²		
TOTAL 2	Roulettes pour rayonnages	2 894,96 €	3 473,95 €

Vallée de La Lèze - Territoire prioritaire			
Le Fossat	Bacs albums jeunesse	6 554,40 €	7 865,28 €
	Bacs CD DVD	9 051,60 €	10 861,92 €
	Rayonnage documentaires	1 828,71 €	2 194,45 €
TOTAL 3		17 434,71 €	20 921,65 €

TOTAL	38 693,57 €	46 532,28 €
--------------	--------------------	--------------------

Elle indique que cet investissement peut bénéficier de diverses subventions, à savoir :

Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 40 %, soit : **15 477,43 €**

Conseil Départemental de l'Ariège entre 15% et 50% du coût suivant acquisitions, soit : **9 130,24 €**

Soit un autofinancement de La Communauté de Communes de **14 085,91 €**

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider le projet d'équipement en mobilier du réseau de bibliothèques et pour l'autoriser à solliciter un financement sur la "Dotation Générale de Décentralisation (DGD) de 15 477,43 € et d'un financement du Conseil Départemental de 9 130,24 €.

L'assemblée procède au vote pour valider le projet d'équipement en mobilier du réseau de bibliothèques et pour l'autoriser à solliciter un financement sur la "Dotation Générale de Décentralisation (DGD) de 15 477,43 € et d'un financement du Conseil Départemental de 9 130,24 €.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6- CONVENTION OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL : SIGNATURE AVENANT 2024

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a signé en 2023 une convention triennale avec l' Office de Tourisme Arize Lèze.

Il précise que le montant de la cotisation s'élève à 9 € par habitant référence population DGF (2023) soit un montant de 109 566 € pour l'année 2024.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme Arize Lèze d'un montant de 109 566 € pour l'année 2024.

L'assemblée procède au vote pour valider l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme Arize Lèze d'un montant de 109 566 € pour l'année 2024.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7- MISE EN PLACE DU PASS CULTURE A L'HOTEL D' ENTREPRISES

Monsieur Le Président expose à l'assemblée les caractéristiques d'un nouveau dispositif "Le Pass Culture" destiné à favoriser l'accès à la culture pour les jeunes afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Il précise que ce dispositif permettrait de mobiliser des financements au bénéfice des jeunes pour l'accès aux prestations de services du Fablab et de l'Hôtel d'Entreprises de Lézat, à savoir :

- Une offre individuelle accessible via l'application permettant aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans) ;
- Une offre collective faisant l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 euros pour les élèves de la classe de la sixième à la troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale).
- Pour les jeunes de 18 ans : Le Pass Culture permet de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Il explique l'intérêt d'adhérer au dispositif pour le Fablab de l'hôtel d'entreprises par la mise à disposition d'une plateforme professionnelle:

- permettant de promouvoir de manière autonome et gratuite la programmation du Fablab et de proposer des offres artistiques et culturelles, gratuites ou payantes, à destination des jeunes.
- permettant de publier des offres collectives à destination des groupes scolaires dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Education nationale et enregistrement dans la base de données Adage..

Ramon BORDALLO exprime sa désapprobation d'adhérer à ce dispositif en justifiant sa position par une opposition à l'usage des écrans pour les jeunes.

Il indique que la communauté de communes ne doit pas favoriser l'usage de ces nouvelles technologies.

Anne Courtial s'inscrit en opposition avec cette vision car elle indique qu'il faut au contraire inciter les jeunes à un usage intelligent des écrans.

Dominique DUFOSSE s'interroge sur les moyens de communication à mettre en œuvre pour promouvoir ce dispositif.

Il exprime sa crainte concernant une insuffisance de communication.

Laurent MILHORAT indique que le dispositif "Pass Culture" existe depuis longtemps et que les jeunes connaissent les moyens de l'utiliser.

Roger BUFFA propose d'inclure une communication sur le prochain journal communautaire.

►Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider l'adhésion (gratuite) au dispositif "Pass Culture" pour l'hôtel d'entreprises et son Fablab.

L'assemblée procède au vote pour valider l'adhésion au dispositif "Pass Culture" pour l'hôtel d'entreprises et son Fablab..

43 votants	Votes pour	42	Votes contre	1	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8- POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE

Monsieur Le Président explique à l'assemblée que le pouvoir de police de la publicité des maires a été transféré de fait aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2024. (document joint à la convocation)

Il précise qu'il suffit qu'un maire refuse par écrit ce transfert pour qu'il ne s'applique pas à la communauté de communes, il indique, à ce titre, qu'il s'opposera à ce transfert en tant que Maire de la Commune de Lézat.

Il propose que ce pouvoir de police soit plutôt exercé par les mairies plutôt que par l'EPCI.

Ramon BORDALLO exprime son accord avec le point de vue du Président.

Dominique ANTOLINI exprime le souhait d'une politique harmonisée sur le territoire, et indique qu'elle aurait soutenu une gestion intercommunale.

Carole MAURETTE indique qu'une délibération n'est pas nécessaire puisque la commune de Lézat ne souhaite pas le transfert.

Ramon BORDALLO confirme qu'un arrêté du maire suffirait.

Francois VANDERSTRAETEN indique que le maire est effectivement le mieux placé pour assumer cette compétence.

Il regrette toutefois la formulation de la procédure dictée par l'Etat qu'il qualifie de négation de la démocratie.

Anne COURTIAL rappelle les difficultés de contrôle et d'intervention au niveau communal.

Carole MAURETTE indique qu'une gestion communautaire serait trop onéreuse.

Dominique CASTAGNE confirme qu'une délibération n'est pas nécessaire.

Marie GILAMA rappelle que la compétence a été transférée par l'ETAT et qu'un arrêté d'un maire suffit pour que l'exercice du pouvoir de police de la publicité soit maintenu au niveau communal sur l'ensemble de la communauté de communes.

9- COMPETENCE SIGNALÉTIQUE

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée, la compétence :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont :

► Etude, Aménagement et gestion d'une signalétique routière, touristique et de loisirs.

Il expose les incohérences d'exercice de cette compétence, notamment marquées par l'absence d'harmonisation des aménagements sur le territoire.

Il indique, à ce titre, la multiplicité des formats de panneaux de signalisation dans les communes malgré une certaine uniformisation sur la vallée de l'Arize, il précise qu'une grosse majorité des panneaux ne respecte pas les formats et les couleurs normés de la "charte départementale sur la signalisation d'information locale". (document joint à la convocation)

Il explique l'absence d'équité concernant la prise en charge financière des équipements entre le financement communal sur La Lèze et le financement communautaire sur la signalétique des communes de l'Arize.

Il souligne, de plus, les difficultés et l'inertie d'actualisation annuelle des panneaux par les services de la communauté de communes concernant les panneaux de l'Arize.

Il ajoute que l'exercice de la compétence devrait concerner l'aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et non une signalisation d'information locale.

Raymond BERDOU propose de mettre en œuvre un groupement d'achat.

Carole MAURETTE indique que l'actualisation des panneaux ne pourra s'effectuer que progressivement.

Anne COURTIAL s'interroge sur la capacité des petites communes (sans personnel) à actualiser les panneaux notamment dans le cas où une nouvelle implantation de mobilier s'impose.

Manuel SARDA s'interroge sur les modalités de mise en œuvre et de procédure pour un gîte par exemple.

Jean Claude COURNEIL rappelle qu'il s'agit de se conformer à la charte départementale.

Jean Claude COMMENGE propose que soit prise une décision commune sur le territoire.

Roger BUFFA indique que sur la commune de Durfort le nouveau panneau du camping sera pris en charge par l'entreprise.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider une prise en charge de la signalisation d'information locale au niveau communal sur l'ensemble du territoire.

L'assemblée procède au vote pour valider une prise en charge de la signalisation d'information locale au niveau communal sur l'ensemble du territoire.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10- BILAN DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE L'EHPAD DE LA MADRAGUE ET OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE

Monsieur Le Président présente à l'assemblée un point sur la procédure de reprise de l'EHPAD La Madrague.

Il indique être en attente de la décision du tribunal.

Anne COURTIAL demande quel est le nombre de candidats sur l'EHPAD du Fossat.

11- AIDE A L'IMMOBILIER TOURISTIQUE

Monsieur Le Président informe l'assemblée que les modalités de financements et d'octroi d'aide concernant l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme doivent être actualisées au regard des propositions issues de l'étude sur les hébergements touristiques menée par le conseil Départemental.

Il indique qu'il s'agira de délibérer lors du prochain Conseil Communautaire sur l'évolution des critères d'intervention.

Il informe qu'un projet de règlement sur l'aide à l'immobilier d'entreprises est en cours d'élaboration en partenariat avec la CCI et l'agence AAA.

Il est proposé à l'assemblée d'organiser une prochaine Commission économie afin de plancher sur ce règlement.

► Il propose aux délégués de finaliser, pour le prochain Conseil, ce document en y intégrant les évolutions spécifiques à l'immobilier touristique.

12- ADOPTION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2023- 2028

Monsieur Le Président explique à l'assemblée qu'il s'agit de délibérer sur l'adoption du schéma de développement de la lecture publique (SDLP) afin de pouvoir bénéficier, sur les projets du réseau de bibliothèques, de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et des financements du Conseil Départemental. (projet de SDLP joint à la convocation).

Il indique que ce SDLP s'inscrit dans une continuité d'engagements pris auprès du Département de l'Ariège avec la signature le 25 septembre 2023 d'une convention pour la mise en œuvre du second schéma départemental de lecture publique.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur l'adoption du schéma de développement de la lecture publique (SDLP), tel que présenté.

L'assemblée procède au vote pour l'adoption du schéma de développement de la lecture publique (SDLP), tel que présenté.

43 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13- LISTE DES MARCHES 2023 SIGNES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur Le Président présente, à l'assemblée l'inventaire des marchés 2023, à savoir :

1 – ANIMATION OPAH-RU:

PLACE (évaluation PIG) 32 400 € HT

2 – TRAVAUX DE VOIRIE :

CROA TP (travaux pont sur A12 Lézat sur Lèze) 31 745,00 € HT

CROA TP (travaux VC 2 Daumazan) 24 257,00 € HT

CROA TP (travaux A4 St Ybars) 10 872,00 € HT

3 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POLE PETITE ENFANCE A LEZAT SUR LEZE

Lot 1 VRD : COLAS 172 720,00 € HT

Lot 2 Gros oeuvre : EIFFAGE 289 015,41 € HT

Lot 3 Charpente Couverture Zinguerie : DUBARRY 144 612,77 € HT

Lot 4 Menuiseries extérieures : EYCHENNE ET FILS 99 696,00 € HT

Lot 5 Doulage Cloisons Plafonds : SARL VIDAL 86 819,26 € HT

Lot 6 Menuiseries intérieures : EYCHENNE ET FILS 78 215,00 € HT

Lot 7 Electricité : SPIE 84 900,00 € HT

Lot 8 Plomberie : B.M. 155 221,38 € HT

Lot 9 Chape Carrelage Faïence : PEREIRA 51 300,00 € HT

Lot 10 Peinture Sols souples : DOUAY 63 601,13 € HT

Lot 11 Cuisine : MARIN 25 000,00 € HT

4 – TRAVAUX AMENAGEMENT :

SARL TPM (poses portail motorisés garage bâtiment siège) 5 202,00 € HT

MARTY (remplacement moteur portail siège) 1 809,00 € HT

ENEDIS (travaux branchements bâtiment siège) 3 617,07 € HT

5 – ACQUISITION DE MATERIEL :

PAROT VI (camion balai neuf) 85 000,00 € HT

SA BEAULOC (niveleuse) 112 000,00 € HT

(véhicule voirie Berlingo Citroën)	5 166,67 € HT
Microtice (matériel informatique)	1 923,00 € HT
AD GRAND OUEST (laveur haute pression)	5 652,00 € HT
SARL ATM (sèche-linge crèche)	1 632,00 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

Anne COURTIAL souhaiterait savoir où en est le projet "Mobilités douces".

Jean Claude COURNEIL indique que le projet est à l'arrêt, pour l'instant, en raison de son impact financier.

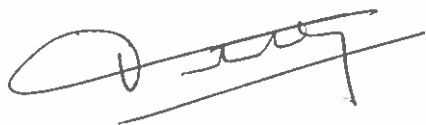
Anne COURTIAL souhaiterait que soit diffusée les décisions prises par le Bureau Communautaire et rappelle l'importance des commissions.

François VANDERSTRAETEN informe l'assemblée de la mise en vente des locaux de la CAPLA d'Artigat.

Yvon LASSALLE informe les délégués sur les prochains rendez-vous de l'UNADEM.

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

François VANDERSTRAETEN



LE PRESIDENT

Jean Claude COURNEIL

